

7 Jours Filpac CGT

N°14 – 10 nov 2014

Directeur de publication : Marc Peyrade - Secrétariat de la Filpac CGT

Préambule : le comité confédéral national de la CGT des 4 et 5 novembre n'a pas répondu aux nombreuses attaques dont les salariés sont l'objet.

Hollande veut un contrat de travail unique pourvu qu'il soit précaire, le Medef envisage de descendre dans la rue contre la loi qui prend en compte la pénibilité du travail, les deux unis entreprennent ensemble de détruire les Prud'hommes, la représentation syndicale ouverte par les seuils sociaux. Ils ont torpillé de concert les allocations familiales avant de s'en prendre aux indemnités des chômeurs qu'ils présentent comme responsables de leur non emploi. Le tout sur baisse permanente des salaires et des pensions.

Le CCN n'a pas pu débattre de rien, et surtout pas de la riposte indispensable. La fonction et la crédibilité de notre syndicalisme sont ainsi mises cause

C'est pourquoi le secrétariat de la Filpac CGT adopte le présent texte d'orientation intitulé « le syndicalisme dont nous avons besoins. »

LE SYNDICALISME DONT NOUS AVONS BESOIN

Le programme du capitalisme à l'ère de la mondialisation libérale est limpide et étalé sans détour : le service de la finance et de la dette financière privée, transformée de façon volontaire en dette publique, est la priorité absolue, comme en Grèce. Un seul acte guide la Troïka Hollande-Medef-Union européenne, raboter le coût du travail et agir pour la protection des profits. En témoigne le récent calendrier commun à l'assemblée nationale, aux mesures gouvernementales et au programme du patronat. Il n'est question que de suppression, destruction, régression de l'édifice social, toutes choses renommées « réformes », le tout couvert par les chants néofascistes des Zemmour, Le Pen, Dieudonné, Soral et autres Moati.

Cette époque incertaine, où la limite entre le mort et le vif semble hésiter, proclame moins que jamais l'immortalité de la CGT, dont l'existence est mise en cause et hypothéquée également de l'intérieur. Trop d'actes commis au sein de notre confédération portent atteinte à l'autorité du syndicalisme et relèvent du défaut d'orientation ou d'une orientation non débattue mais imposée et pratiquée. Les postures d'égos monstrueux atteignent des sommets grotesques.

Tous ces actes, qui éclaboussent la CGT entière, dont la presse se délecte depuis bientôt cinq ans, handicapent l'intervention de nos militants et l'efficacité de nos syndicats. Nous sommes forcés de pratiquer une défense particulièrement serrée de notre fédération, donc élever sans délai la voix sur nos orientations, librement et démocratiquement adoptées.

Aucune de nos organisations n'a voté pour cette orientation qui consiste à ne pas répondre aux attaques centrées sur les destructions sociales, **aucune de nos organisations n'a déterminé** une attitude de protection du gouvernement et appelé de ses vœux un recentrage centralisateur à son service, **aucune de nos organisations n'a décidé** de se mettre en veilleuse dans l'attente des hypothétiques élections de 2017.

L'immobilisme mis en place à l'insu de nos organisations laisse le terrain libre à un Medef et une CGPME qui manoeuvrent pour mobiliser des salariés sur les revendications des employeurs. De la même façon la paralysie syndicale ouvre la voix à des formations de droite et d'extrême droite, dont le FN, lesquelles veulent remplacer la lutte des classes par les affrontements ethniques et religieux.

1. La Filpac CGT forme l'hypothèse pour l'avenir immédiat que la stratégie du choc pratiquée par le libéralisme mondialisé n'est pas l'horizon indépassable du capitalisme en guerre contre tous les peuples. La crise du capitalisme engendre de telles contradictions, comme ces inégalités sociales devenues abyssales, qu'elles vont provoquer le retour des révoltes populaires, ouvrières et de la jeunesse.

Par là la Filpac CGT tourne le dos au programme commun patronat syndicats de juin 2011. Ce pacte à vocation durable est une reddition par laquelle trois confédérations épousent la cause du patronat, nommée « compétitivité » et qui veut dire en fait « concurrence ». La CFDT convertie aux petites vertus du libre échange pratique un syndicalisme rassemblé autour du Medef, de l'UPA et de la CGPME. Et l'hyper centralisme des fonctionnaires confédéraux parachève la rupture avec la CFDT née en 1964.

C'est ce système de collaboration étroite qui a circonvenu et confisqué les rapports sociaux au point de faire de la centrale de Berger une espèce de syndicalisme d'Etat, de comparse, au cœur des institutions, tant françaises qu'européennes. Les dégâts sociaux majeurs nommés ANI portent sa marque. Ce bloc ainsi constitué force à poser en termes différents les rapports entre confédérations. **Inutile de le nier.** Il est utile en revanche de constater que de ce fait le champ des négociations se réduit à l'entreprise, et bien souvent sur des ordres du jour préparés par les compères du bloc Medef-CFDT.

Ce n'est vraiment pas le moment de rallier le camp du capitalisme national contre les autres capitalismes ! Non, l'Union sacrée, telle celle de 14-18, n'est pas à l'ordre du jour ! Et personne, ni à Toulouse au 50^e congrès ni au congrès de la Fédération ou de ses syndicats, n'a opté pour ça. Il s'agit au contraire de construire un syndicalisme internationaliste qui déjoue la mise en concurrence de tous les salariés avec tous les autres.

Le syndicalisme de la Filpac CGT ne marche pas aux côtés du patronat tricolore. Nos objectifs revendicatifs doivent répondre à la mise en concurrence des salariés entre eux au plan européen en particulier. C'est pourquoi la Filpac CGT veut forcer le blocus de l'Union européenne s'agissant d'un SMIC européen, d'un droit continental universel à l'emploi, de droits protecteurs du contrat de travail, de l'extension continentale du principe de sécurité sociale, etc.

Notre horizon syndical ne saurait se réduire aux bornes désuètes d'un capitalisme hier encore basé sur un Etat-Nation présenté comme providence, tombé en partie sous les coups de l'extension planétaire du marché. Les sociétés transnationales dominent le pays, sont plus puissantes que l'Etat lui-même, se moquent de la République. Elles organisent des chaînes de valeur qui se rient des frontières et des continents. La récente mise au jour des circuits financiers passant par le Grand Duché du Luxembourg, impliquant des centaines de multinationales de premier plan, montre à quel point notre syndicalisme doit prendre la mesure de la dimension internationaliste.

C'est en ce sens que nous combattons ceux pour qui les couleurs du drapeau et de la peau surpassent l'appartenance de classe. Nous visons les activistes de cette idéologie raciale, qui s'étend des droites à la nébuleuse des extrêmes droites.

2. La Filpac CGT ambitionne de renforcer la détermination des adhérents et militants, et de redonner confiance aux acteurs de l'émancipation sociale, aujourd'hui encore sidérés par l'ampleur de la crise et la violence de la stratégie du choc libéral.

Le syndicalisme dont nous avons besoin établit la transformation sociale comme la clé de la reconstruction syndicale. Il ne s'agit pas, au moyen d'une chaîne d'arpenteur, de délimiter le terrain de jeu du syndicalisme en regard de celui d'un parti politique. Ce jeu de société n'a plus cours eu égard aux accidents et crash des partis politiques.

En effet, au chapitre national de la violence du choc libéral s'inscrit la gauche de gouvernement qui a su rallier les suffrages majoritaires pour les verser au compte du capital qu'elle sert avec un zèle de nouveau converti. Ce que d'aucuns appellent « trahison » est la cause majeure du désarroi social : en France, c'est par cette gauche-là, sous Mitterrand comme sous Jospin et Hollande, que la « grande transformation » libérale s'est opérée. Et non sous les traits brutaux de Pinochet, Reagan ou Thatcher. Et c'est encore grâce à cette gauche du même métal que le libéralisme sarkozyen a pu survivre au rejet de Sarkozy.

Dès lors l'extrême droite, c'est-à-dire le parti des inégalités de nationalité, de race et d'origine ethnique, prétend remplacer l'appartenance à une classe solidaire par une prétendue préférence nationale, c'est-à-dire la guerre des « Français de souche » contre le reste du monde. L'habileté du FN consiste à présenter ce bastringue antique de l'extrême droite historique comme une nouvelle réponse à la crise.

Notre orientation vers la transformation sociale doit être dessinée de façon beaucoup plus précise et déterminer des tâches pratiques à mener à bien. Le constat est mille fois dressé que le succès du FN est d'abord fondé par sa réussite à se faire passer pour un parti « antisystème », différent donc des partis traditionnels tous mouillés dans les affaires. **Qu'en déduire, sinon l'hypersensibilité d'une part croissante du peuple à l'impératif de sortie du système ?**

Dès lors, notre syndicalisme aux statuts orientés vers la construction d'une société de satisfaction des besoins de tous, doit de toute urgence présenter cet horizon d'émancipation social pour répondre aux attentes et transformer l'exaspération, la peur et les crispations raciales vers la lutte collective orientée vers cet objectif.

L'isolement des équipes syndicales dans l'entreprise, aux prises avec un patronat qui pense global et agit local, sera brisé par des dispositifs de solidarité, dont le moteur sera mis en route par de grands objectifs. **Il n'est plus possible d'enfiler les échecs depuis 2010 et le mouvement des retraites sans modifier les termes de notre combat.** Ressasser les échecs ne peut conduire qu'à l'état actuel d'une maison confédérale en proie à des mouvements browniens, abscons parce qu'étrangers au monde des préoccupations sociales.

Si bien que nous arrivons à la croisée des chemins : ou bien les PSE succèdent aux PDV et aux ruptures conventionnelles sur fond de restructuration permanente et de reculs sociaux, ou bien nous parvenons à faire en sorte que le salariat relève la tête. Se redresser consiste à faire vivre un idéal, un objectif historique, qui se nourrit plus des combats à venir que des nostalgies des gloires passées, dont la mémoire s'estompe. Cet idéal ne peut être décrété, mais construit par l'effort collectif des militants engagés dans la CGT à en définir les mots, les slogans, les symboles.

Il combine la perspective concrétisée de l'émancipation sociale avec les revendications immédiates à satisfaire sans délai, de toute urgence. « *Le syndicalisme est né de la double volonté des salariés de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société* », indique la toute première phrase des statuts confédéraux, qui n'a pas pris une ride.

La meilleure des commémorations des 120 ans de la CGT revient à lui restituer une identité d'organisation toute entière tournée vers une jeunesse méfiante à son égard, ayant intériorisé le désastre social en cours, mais disponible à bien des engagements altruistes pour peu qu'on sache les solliciter.

3. L'avenir de la Filpac CGT, fruit de la fusion de la FTIP et de la FFTL, se définit-il uniquement par l'extension de son champ de compétence dans les filières professionnelles ? En partie, bien sûr, et ce sera au congrès prochain d'en définir les développements et les contours.

Pour autant, la Filpac CGT, lors de ses deux derniers congrès notamment, porte une réponse syndicale au carrefour du fédéralisme des statuts confédéraux et des capacités de rebond dans un capitalisme qui use du numérique comme d'une machine à remplacer le travail vivant, tant manuel qu'intellectuel. Cette réponse doit être versée au nécessaire débat de toute la CGT.

L'article 21 des statuts en vigueur est ainsi libellé :

« Les relations entre organisations de la CGT sont fondées sur les principes de la démocratie syndicale et du fédéralisme. Toutes les organisations qui la composent :
- disposent d'une pleine autonomie d'expression, de décision et d'action, dans le respect des présents statuts ? ;
- recherchent entre elles, en permanence, la coopération, la complémentarité avec les autres composantes de la CGT, la prise en compte des intérêts communs à l'ensemble des salariés. »

L'état actuel du syndicalisme confédéré est à ce point préoccupant que la Filpac CGT doit relever le défi. Notre ambition est que les équipes militantes et les adhérents de notre fédération élaborent, précisent et propagent notre conception d'un syndicalisme de revendications et de transformation sociale, versé comme contribution à la renaissance syndicale.

Nous définissons ce travail de reconstruction comme majeur, il y a urgence. Les rendez-vous ratés sur de grandes questions, comme les attaques portées à la protection sociale, au contrat de travail, au salaire et à l'emploi, se combinent avec des éclats publics issus d'une superstructure confédérale tournée sur elle-même.

Nous avons un rôle à jouer. Doivent s'ouvrir des lieux de réflexion, d'échange, qui combattent la régression de la pensée syndicale actuelle. Notre beau souci ne consiste pas à savoir de quel équilibre sera fait le sommet du sommet ce soir ou demain matin. À l'inverse, nous voulons communiquer nos solutions, les confronter, les passer au tamis de la critique collective, de façon que le grand corps malade du syndicalisme de combat, d'action, de solidarité et d'unité reprenne force et vigueur.

Nous devons prolonger notre lucidité syndicale par des initiatives de rassemblement. Dans la fédération, les orientations adoptées par le plus grand nombre doivent être portées au quotidien par le plus grand nombre. Entre objectifs immédiats exprimés sous forme de revendications et objectifs généraux azimutés vers la transformation sociale, l'écart doit également être réduit.

Le fédéralisme stipule que nous sommes régis par nos statuts et que nous avons des obligations bien définies à l'égard de la confédération. S'il n'indique pas le chemin, il ne saurait être traduit par

« vaquons à nos occupations en attendant des jours meilleurs. » Les lendemains ne seront radieux que si nous faisons briller le soleil, et non en nous réfugiant dans l'ombre.

La seule façon d'aider la CGT à se frayer un chemin vers son avenir, c'est d'unir ses forces pour réussir un congrès confédéral qui tranche la question décisive d'une orientation précise et partagée dans la crise durable du système politique et économique.

Quoi qu'il en soit, ouvrons le débat. Et, surtout, ne le fermons pas avant longtemps !

Extraits des statuts confédéraux de la CGT

qui précisent le rôle du Comité confédéral national. C'est lui qui « désigne » le secrétaire général qui doit rendre compte de ses activités devant cette instance groupant toutes les fédérations et toutes les unions départementales.

ARTICLE 26

La direction de la confédération est exercée démocratiquement par les syndicats confédérés à qui elle appartient au travers :

- du congrès confédéral ;
- du comité confédéral national ;
- de la commission exécutive confédérale ;
- du bureau confédéral.

ARTICLE 28 : Le comité confédéral national

Il est l'instance souveraine entre deux congrès.

Il est constitué des secrétaires généraux des fédérations et des unions départementales ou de leurs représentants. Ils sont dûment mandatés par ces organisations. Aucun membre de la commission exécutive confédérale et de la commission financière de contrôle ne peut être porteur d'un mandat délibératif.

Il se réunit au moins trois fois par an.

Il est convoqué par la commission exécutive qui établit son ordre du jour sur proposition du bureau confédéral.

Il peut être convoqué à la demande du tiers de ses membres sur un ordre du jour précis.

Participent au CCN, avec voix consultative :

- les membres de la commission exécutive confédérale et de la commission financière de contrôle ;
- un représentant de l'UGICT, de l'UCR, du Comité national de lutte et de défense des chômeurs ;
- un représentant de chaque comité régional et des unions inter-fédérales décrites à l'article 11 ;
- un représentant d'Indecosa ; - un représentant de l'organisme créé pour animer l'activité de la CGT en direction des jeunes.

Représentatif de la CGT, s'exprimant sur mandat des organisations qui le composent, le CCN délibère des grands problèmes qui intéressent la CGT dans le cadre des orientations définies par le congrès.

Il contrôle l'activité de la direction confédérale, assurée par la commission exécutive confédérale et le bureau confédéral.

Il entend le rapport annuel présenté par la CFC.

Il fixe à la majorité simple en début de chaque session, ses méthodes de travail.

Les décisions du CCN sont, en règle générale, prises à la majorité simple à main levée ou par appel des organisations à la demande d'un seul de ses membres.

Seules les organisations présentes au moment du scrutin votent.

La majorité des deux tiers des voix représentées est requise pour :

- procéder à toute reconsidération de l'orientation décidée par le congrès qui, dans ce cas, entraîne la convocation immédiate d'un congrès extraordinaire ;
- pourvoir en cas de vacance aux modifications qui s'avéreraient nécessaires dans la composition de la commission exécutive confédérale et du bureau confédéral ;
- décider des affiliations et désaffiliations internationales de la CGT ;
- établir et modifier l'annexe financière. Lorsque la majorité des deux tiers est requise ou à la demande du quart des organisations ayant voix délibératives, les votes s'effectuent sur la base suivante : chaque organisation a une voix plus une voix supplémentaire par tranche

de 2 000 adhérents. Le nombre d'adhérents est calculé sur le nombre de cotisations payées dans l'année qui précède la réunion du CCN sur la base de un adhérent par dix cotisations payées.

ARTICLE 30 : Le bureau confédéral

Les membres du bureau confédéral dont le nombre est fixé par le CCN sont choisis dans la commission exécutive et proposés par elle. Ils sont élus par le CCN qui désigne parmi eux un(e) secrétaire général(e) et un administrateur.

Nul ne peut être élu membre du bureau confédéral s'il ne peut justifier de trois années de présence ininterrompue dans l'organisation syndicale.

Les membres du bureau confédéral sont rééligibles. Ils sont révocables par le CCN. Le bureau confédéral répartit les responsabilités en son sein et organise le travail de la confédération. Il soumet ses propositions d'organisation à la commission exécutive. Il organise la représentation de la CGT dans toutes les institutions et activités relevant de sa responsabilité. Sur proposition de l'administrateur, il procède à l'arrêté des comptes de la confédération qui seront soumis à l'approbation de la commission exécutive dans le cadre des procédures comptables légales. Les membres du bureau confédéral ne peuvent être élus à un mandat national électif même non rétribué sans être considérés comme démissionnaires du bureau confédéral.